

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Variétés

Journal de la société statistique de Paris, tome 9 (1868), p. 43-52

<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1868__9__43_0>

© Société de statistique de Paris, 1868, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

*Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques*
<http://www.numdam.org/>

III.

VARIÉTÉS.

1^{re} PARTIE. — DOCUMENTS FRANÇAIS.

1. *Statistique des colonies françaises en 1865.* — Le ministère de la marine et des colonies vient de publier la statistique des colonies françaises pour l'année 1865; elle comprend 93 grands tableaux donnant les détails les plus précis sur la population, les cultures, le commerce et la navigation de nos possessions d'outre-mer. En voici un résumé très-succinct qui montre néanmoins l'importance de ces possessions:

La population réunie de toutes nos colonies s'élevait, en 1865, à 2,192,275 âmes, ainsi réparties : Martinique, 139,109; Guadeloupe, 132,012; Guyane, 18,145; Réunion, 207,886; Sénégal et dépendances, 159,598; établissements de l'Inde, 227,063; Mayotte, Nossi-Bé et Sainte-Marie de Madagascar, 26,827; Saint-Pierre et Miquelon, 2,907; Cochinchine, 1,204,287; établissements de l'Océanie, 74,441.

Dans les quatre colonies à sucre (Martinique, Guadeloupe, Guyane et Réunion)

on comptait, en 1865, 76,939 hectares affectés à la culture de la canne à sucre, 5,468 hectares à celle du café, 1,099 hectares à celle du cacao; 347 hectares à celle du girofle, 485 hectares à celle de la vanille, 734 hectares à celle du tabac, 1,105 hectares à celle du rocou et 50,742 à celle des vivres.

Dans nos établissements de l'Inde, le nombre des hectares cultivés en riz était de 16,097 hectares et en Cochinchine de 215,578.

La valeur du commerce général des colonies et pêcheries françaises avec la France, entre elles et avec l'étranger, pendant l'année 1865, s'est élevée à la somme totale de 287,284,118 fr., dont 143,689,014 fr. pour les importations dans les colonies et 143,595,104 fr. pour les exportations des colonies.

Voici, par ordre d'importance, la part de chaque colonie dans le mouvement général du commerce : Cochinchine, 54,119,892 fr.; Réunion, 52,316,418 fr.; Martinique, 49,477,420 fr.; Guadeloupe, 37,372,259 fr.; Sénégal et dépendances, 35,987,306 fr.; établissements de l'Inde, 21,236,286 fr.; Saint-Pierre et Miquelon, 13,660,095 fr.; Guyane, 10,416,217 fr.; Taïti, 5,794,966 fr.; Mayotte, Nossi-Bé et Sainte-Marie, 2,994,944 fr.; Nouvelle-Calédonie, 2,363,406 fr.; Gabon, 1,544,909 fr.

Les mouvements de navigation auxquels le commerce de toutes les colonies a donné lieu ont employé (entrées et sorties réunies) 7,492 navires, dont 5,430 français et 2,062 étrangers. Les 5,430 navires français jaugeaient ensemble 280,217 tonneaux et étaient montés par 74,830 hommes d'équipage.

Comparant les colonies entre elles, nous trouvons que la Martinique, entrées et sorties réunies, a employé 1,330 navires, la Guadeloupe, 1,074; la Guyane, 195; la Réunion, 582; les établissements de l'Inde, 1,039, le Sénégal, 1,352; Saint-Pierre et Miquelon, 1,002; Mayotte, Nossi-Bé et Sainte-Marie, 411; le Gabon, 138, la Nouvelle-Calédonie, 63; Taïti, 588, et la Cochinchine, 654. Cette dernière a eu, en outre, un mouvement de 10,027 barques annamites, jaugeant 227,604 tonneaux et montées par 44,283 hommes d'équipage qui ne figurent pas dans le total général que nous avons donné plus haut.

On voit, par ces chiffres, que la Cochinchine, la dernière de nos colonies par ordre de prise de possession, a pris en quelques années le premier rang sous le rapport du nombre des habitants, des ressources agricoles et du mouvement commercial.

2. Naufrages sur les côtes de France en 1866. — La Société centrale de sauvetage des naufragés vient de publier la statistique des sinistres survenus sur les côtes de France pendant l'année 1866. Ils ont porté sur 365 navires, jaugeant ensemble 27,305 tonneaux et montés par 2,112 hommes d'équipage. Ces navires se répartissent ainsi: 16 vapeurs, 15 trois-mâts, 21 bricks, 18 bricks-goëlettes, 51 goëlettes, 24 sloops, 35 lougres, 19 chasse-marée ou bisquines, 166 petits caboteurs, bateaux de pêche et embarcations diverses.

Les chiffres de 1866 sont supérieurs à la moyenne des cinq dernières années, qui est de 270 navires; mais ce résultat n'est peut-être qu'apparent en raison de l'insuffisance des documents d'après lesquels ont été établies les premières statistiques.

Sur les 365 navires qui ont éprouvé des sinistres, 297 étaient français, 36 anglais, 10 italiens, et les autres de nationalités diverses. — 185 bâtiments ont été renfloués et 161 ont été totalement perdus.

On peut classer les sinistres de la manière suivante, quant à leurs causes et aux circonstances dans lesquelles ils ont eu lieu: 135 navires échoués et 43 sombrés, remplis par la mer ou chavirés par des circonstances de force majeure; 33 erreurs de feux ou de routes et fausses manœuvres; 29 navires ayant chassé sur leurs ancras; 20 abordages; 4 navires trop chargés; 57 avaries, ruptures de chaînes, voies d'eau, vétusté; 1 explosion et 4 incendies. On ne connaît pas les circonstances des 39 autres sinistres.

On est heureux de constater qu'en 1866, les pertes d'hommes ont été inférieures à celles des années précédentes, 1864 excepté; elles s'élèvent pourtant encore à 182 personnes appartenant à 58 navires; elles étaient de 185 en 1862, de 270 en 1863, de 93 en 1864, et de 305 en 1865.

Si des 2,112 hommes embarqués à bord des navires en détresse, on déduit les 182 qui ont péri, il reste 1,930 hommes qui ont été sauvés par divers moyens, savoir: 87 par des embarcations de sauvetage; 38 par des navires de l'État; 28 par des canots de la douane, 35 par des bateaux pilotes, 256 par des canots ou navires divers; 522 par les embarcations du navire en détresse; 98 au moyen des appareils de va-et-vient; 55 se sont sauvés à la nage, ou ont sauté à terre dans des circonstances qui mettaient leur existence en danger; 16 se trouvaient à terre au moment du naufrage de leur navire; 109 étaient sur des navires qui ont été renfloués, ou ont sauté à terre sans danger; enfin 686 se sont sauvés sans que les moyens de sauvetage aient été indiqués sur les états.

En outre des 38 hommes sauvés par des bâtiments de l'État, ceux-ci ont porté secours à 19 navires en détresse, dont 8 français, 7 étrangers et 4 bateaux de pêche. De leur côté, les guetteurs de trois sémaphores ont arraché 28 personnes à une mort certaine.

Il existe actuellement 47 stations de canots de sauvetage, soit 10 de plus que l'année dernière, toutes créées par la société centrale de sauvetage; 38 de ces stations dépendent de cette société. Elle a, en outre, établi cette année 27 porte-amarres à grande portée et les a confiés aux agents des douanes qui ont accepté avec un louable dévouement et sans aucune rémunération le surcroît de travail résultant pour eux de ce service. Ces porte-amarres, dus à l'invention de M. Delvigne, sont des flèches lancées par de petits canons en bronze appartenant à la marine militaire; les portées obtenues ont été de 200 à 350 mètres, suivant les charges employées; des appareils de va-et-vient accompagnent ces engins porte-amarres.

L'année dernière, à pareille époque, les postes de flèches pour mousquetons étaient au nombre de 17; on en compte aujourd'hui 38.

On voit, par ces quelques chiffres, que l'œuvre du sauvetage, sous l'impulsion de la société centrale, fait en France de rapides progrès.

3. Pêches maritimes en France. — A l'exemple de ce qui se pratique en Angleterre, en Écosse, en Norvège et dans divers autres pays, l'administration de la marine vient de publier une statistique des pêches maritimes de la France pour les années 1865 et 1866. Il résulte des renseignements contenus dans cette statistique qu'en 1865 la pêche de la morue, tant à Terre-Neuve qu'en Islande, a été exercée par 11,276 hommes répartis sur 433 navires; ils ont capturé pour 12,434,268 fr. de poissons. La pêche du hareng, avec ou sans salaison à bord, a occupé, pendant la

même année, 6,539 marins et produit 7,295,002 fr. celle du maquereau a été faite par 1,182 hommes, et a rapporté 2,185,931 fr.

Dans la même année, la pêche côtière a employé 57,104 marins, montant 15,321 bateaux; elle a produit 45,674,288 fr.

Les chiffres correspondants pour l'année 1866 sont: pêche de la morue, 11,075 hommes, 446 navires, 14,372,267 fr., valeur des produits de la pêche; pêche du hareng, 6,649 hommes, 7,138,554 fr.; pêche du maquereau, 1,176 hommes pour la pêche avec salaison à bord, et 2,373,684 fr., valeur totale des produits de la pêche; pêche côtière, 66,903 marins, 16,721 bateaux et 45,359,653 fr.

En résumé, dans son ensemble, l'industrie de la pêche a offert, en 1865, à l'alimentation publique, une quantité de produits dont la valeur était de 58,108,574 fr., et, en 1866, de 59,731,920 fr., soit une augmentation en faveur de cette dernière année, de 1,623,346 fr.

4. Instruction secondaire en France. — Au 31 décembre 1865, dernière époque pour laquelle on ait tous les chiffres nécessaires à une comparaison, il y avait en France 140,000 élèves secondaires ainsi partagés:

30,000 dans les lycées,

32,000 dans les collèges,

43,000 dans les établissements libres laïques,

35,000 dans les établissements tenus par des ecclésiastiques.

Il résulte de ces chiffres que les trois quarts des élèves secondaires (105,000) se trouvaient dans des maisons laïques, un quart (35,000) dans des maisons ecclésiastiques.

Si l'on réunissait à ces 35,000 élèves des maisons tenues par des ecclésiastiques les 23,000 élèves des petits séminaires, on aurait 58,000 élèves secondaires dans les maisons ecclésiastiques contre 105,000 dans les maisons laïques. (*Doc. off.*)

5. La dette publique en France. — Il est bon, de temps en temps, de rappeler l'état actuel de la dette publique en France, et voici à quoi on l'estime, suivant des documents récents: d'après le budget de 1868, présenté à l'approbation de la Chambre, le service des intérêts de la dette exige une somme de 512,880,563 fr. qui se divise ainsi:

	Francs.
3 p. 100	303,063,186
4 p. 100	446,096
4 $\frac{1}{2}$ p. 100	37,357,126
Dette flottante	35,309,336
Dette viagère	88,458,539
Dotations	<u>48,246,280</u>
Total.	<u>512,880,563</u>

Il est bon de noter que la dette active est à elle seule de 340,866,408 fr. Si l'on fait le calcul en prenant au pair de 100 fr. chaque unité de rente, on trouve que cette somme de 340,866,408 fr. d'intérêts annuels est la reproduction d'un capital nominal de 10,953,215,000 fr., savoir:

	Francs.
3 p. 100.	10,411,904,200
4 p. 100.	11,152,400
4 $\frac{1}{2}$ p. 100	830,158,400
Total	<u>10,953,215,000</u>

soit, en y comprenant la dette flottante, 12 milliards de francs environ.

Aux cours actuels de la Bourse de Paris, ces 10,953,215,000 fr. de capital nominal correspondent à 7,704,380,292 fr. de capital effectif, car

303,357,126 fr.	3 p. 100 à 68	représentent	6,880,948,540 fr.
446,096 fr.	4 p. 100 à 88	—	9,776,520 fr.
37,357,126 fr.	4 1/2 p. 100 à 98	—	813,555,232 fr.
341,160,348 fr.			7,704,280,292 fr.

L'État reconnaît donc qu'il doit aujourd'hui 3 milliards de plus que le capital effectif au cours actuel de la Bourse de Paris. (*Débats.*)

6. *Frais de poursuite en France en matière de contributions directes.* — La proportion des frais de poursuite avec les recouvrements, qui était de 3 fr. 07 c. en 1851, a atteint son minimum dans les deux exercices 1860 et 1861. Elle est tombée à 1 fr. 23 c. pour se relever entre 1 fr. 28 c. et 1 fr. 35 c. dans les années qui ont suivi.

Donnons quelques chiffres, ce sera le meilleur appui de nos trois assertions:

1851	3'07°		1859	1'35°		1864	1'28°
1852	2 16		1860	1 23		1865	1 29
1854	2 13		1861	1 23		1866	1 30
1855	1 80		1862	1 34		1867	1 35
1858	1 47		1863	1 33			

7. *Opérations de la caisse d'épargne de Paris en 1867.* — Conformément aux instructions ministérielles qui fixent la clôture de chaque exercice annuel des caisses d'épargne de France, à la veille du dernier dimanche de décembre, la Caisse d'épargne de Paris vient d'arrêter son bilan à la date du samedi 28 décembre 1867.

Voici le résumé des opérations de l'année:

La Caisse d'épargne de Paris a reçu en 1867:

1^o En 303,034 versements, dont 35,139 nouveaux, la somme de 21,468,433 fr. 68 c.;

2^o En 1,092 transferts-recettes provenant des caisses d'épargne départementales, la somme de 417,144 fr. 42 c.;

3^o En 34,656 parties d'arrérages de rentes appartenant aux déposants, 268,137 fr. 50 c.

Elle a, en outre, capitalisé, pour le compte des déposants, les intérêts montant à 1,515,665 fr. 77 c.

Elle a remboursé par contre :

1^o En 87,696 retraits, dont 29,782 pour solde, la somme de 17,194,314 fr. 81 c.;

2^o En 1,472 transferts-payements envoyés aux caisses d'épargne départementales, 460,088 fr. 78 c.;

3^o En achat de 107,479 fr. de rentes pour le compte de 3,796 déposants, la somme de 2,455,288 fr. 80 c.;

4^o Et en 12 placements à la caisse des retraites pour la vieillesse, la somme de 2,460 fr.

Nota. Les recouvrements opérés dans le cours de l'année 1867 par la Caisse d'épargne de Paris, pour le compte de la Société du Prince Impérial, ont été au nombre de 64,526. Les sommes transmises pendant la même année, par la Caisse d'épargne de Paris à la Société du Prince Impérial, se sont élevées en totalité à 920,371 fr. 44 c.

Au 28 décembre 1867, le solde dû par la Caisse d'épargne de Paris à 260,752 déposants, s'élevait à 49,702,348 fr. 26 c.

Ce solde était représenté de la manière suivante :

Sommes en caisse.	52,385 '45'
Sommes à la Banque	93,984 10
Sommes à la Caisse des dépôts et consignations. . .	49,555,978 71
Total égal	49,702,348 26

Si l'on compare cette situation à celle de l'année précédente, on voit que, à la fin de l'exercice 1866, le solde dû aux déposants n'était que de 46,155,620 fr. 72 c. tandis que, à la fin de 1867, il s'élève à 49,702,348 fr. 26 c., ce qui présente, par conséquent, une augmentation de 3,546,727 fr. 54 c. en faveur de cette dernière année.

8. Sociétés de secours mutuels en France au 31 décembre 1866. — Au 31 décembre 1851, à la veille du décret du 22 janvier 1852, qui a réorganisé les sociétés de secours mutuels dans notre pays, la France ne comptait que 2,237 sociétés, composées de 253,472 membres; les membres honoraires étaient au nombre de 20,192 et 25,199 femmes participaient aux bénéfices de la mutualité; le total de la réserve s'élevait à 9,649,660 fr.

Au 31 décembre 1866, les sociétés de secours mutuels, au nombre de 5,614, dont 4,121 placées sous le régime du décret du 26 mars 1852, comptaient 837,155 membres (104,237 honoraires et 732,918 participants); à la même époque, leur avoir général formait un capital de 43,063,253 fr.

Le nombre total des sociétés était, au 31 décembre dernier, de 5,819.

Le décret du 26 avril 1856, relatif à la constitution d'un fonds de retraites distinct pour chaque société, reçoit chaque année une application plus étendue. Au 31 décembre 1866, 2,351 sociétés approuvées possédaient un fonds de retraites à la Caisse des dépôts et consignations, dont le capital constitutif s'élevait à 11,659,259 fr. Au 1^{er} octobre 1867, il a été liquidé 1,541 pensions au moyen d'une rente de 91,962 fr., achetée à capital réservé, avec le fonds des sociétés auxquelles appartiennent les pensionnaires. Au fur et à mesure de l'extinction des pensions, le capital constitutif de la rente viagère fait retour au fonds de retraites de la société.

Depuis le 1^{er} janvier 1867, il a été accordé à 109 sociétés des subventions pour une somme totale de 44,250 fr., laquelle a été imputée sur le revenu de la dotation spéciale des sociétés de secours mutuels.

De plus, au commencement de 1867, il a été prélevé une somme de 383,465 fr. sur les revenus de la dotation, pour être répartie entre 1,332 sociétés, qui, dans le courant de 1866, ont fait un versement à leur fonds de retraites.

9. Sociétés coopératives en France. — Cette forme nouvelle et populaire d'association a pris un assez grand développement dans nos départements du midi et du sud-est.

On y a vu s'établir, et on y voit prospérer, ici des sociétés de consommation, là des sociétés de production, ailleurs des sociétés de crédit. Citons les ouvriers chapeliers d'Aix, les menuisiers de Montpellier, les ébénistes et les fabricants de pianos de Marseille. L'*Universelle* de Valence, l'association *Provencal*, le *Crédit mutuel* de Montélimar, la *Société agricole et industrielle de Beauregard*, à Vienne; la *Société alimentaire* de Grenoble, méritent aussi d'être mentionnées à cause de l'importance de leurs opérations, du grand nombre de leurs membres et de la sagesse qui a présidé à la rédaction de leurs statuts.

Mais c'est surtout à Lyon que le mouvement coopératif a fait des progrès depuis quelques années. Dans cette grande et riche cité on ne compte pas moins de douze associations de production embrassant, en dehors du tissage de la soie, plusieurs des branches les plus importantes de l'industrie, notamment la fonte du bronze, la teinture, la manufacture des tulles et des châles, l'ameublement et la typographie, la taille des pierres et la fabrication des cannes et manches de parapluies et d'ombrelles. Nous ne décrirons pas les bases et le mode d'action de ces diverses sociétés. Nous appellerons seulement l'attention de nos lecteurs sur la plus considérable d'entre elles, celle qui a reçu naguère de la *Société du Prince Impérial* un prêt de 300,000 fr.

C'est de l'association industrielle, commerciale et de prévoyance des tisseurs de Lyon que nous voulons parler. Elle repose sur un capital souscrit de 267,700 fr. divisés en 2,677 actions sur lesquelles il a été versé 105,850 fr. Elle est administrée par un conseil de 20 membres nommés à l'élection et par le suffrage universel des associés. La répartition des bénéfices doit s'opérer de la manière suivante : après prélèvement d'un vingtième pour aider à former le fonds de réserve, 5 p. 100 sont distribués aux actionnaires à titre d'intérêts. Le dixième du surplus est partagé entre les administrateurs et 5 autres dixièmes entre les actionnaires. Restent 4 dixièmes affectés au développement de l'entreprise. Si, au lieu de réaliser des bénéfices, l'association éprouvait des pertes, l'assemblée générale serait appelée à se prononcer sur le parti qu'il conviendrait de prendre. Mais la dissolution ne serait de droit qu'au cas seulement où les deux tiers du fonds social auraient été compromis.

Le prêt de 300,000 fr. dont nous avons parlé a efficacement contribué à la constitution de cette société. N'était-il pas, pour elle, en même temps qu'un secours matériel, un vif et puissant encouragement ? S'assurer de meilleures conditions de rémunération de leur travail, se faciliter la transition que l'abandon des étoffes façonnées au profit des tissus unis a imposée à la production, tel était le but des ouvriers lyonnais. « En présence de ces faits, écrivait M. le ministre de l'intérieur au préfet du Rhône, il a paru à l'Empereur que la mesure la plus convenable était de favoriser la constitution de cette entreprise et d'en assurer le développement rapide. » Il ajoutait : « D'autres sociétés coopératives pourront se former encore entre les ouvriers tisseurs. L'Empereur a daigné m'annoncer qu'il mettrait à votre disposition, sur sa liste civile, une somme de 300,000 fr. pour favoriser la constitution et les premières opérations de ces diverses entreprises. »

Les banques populaires à Lyon ne sont pas nombreuses. La plus importante est celle du Crédit au travail, dont le capital est fixé à 66,000 fr. et qui est à responsabilité limitée. Elle a été fondée en avril 1865. Elle se livre à l'escompte. Son mouvement d'affaires va croissant. Dans une première période de 10 mois il a été de 98,300 fr. 90 c. ainsi répartis :

Avec les sociétés de crédit	42,085 ' 40
Demandes de crédit avec caution et groupes solidaires	6,137 85
Avec les sociétés de production	200 »
Avec une société de consommation	6,857 »
Avec divers et les actionnaires	43,020 65
Total	98,300 90
Les bénéfices bruts se sont élevés à	1,445 78
Dont à déduire, frais généraux, intérêts payés et mauvaises créances	1,120 23
Reste au crédit de profits et pertes	325 55

Le dernier semestre a été beaucoup plus fécond. Le chiffre d'affaires n'a pas atteint moins de 125,662 fr. 20 c. qui représentent en moyenne près de 21,000 fr. d'augmentation sur la période précédente.

Les associations coopératives qui ont pris à Lyon le plus d'extension sont les associations de consommation. Nous en emprunterons le tableau au récent ouvrage de M. Eugène Flotard.

	Capital primitif. Francs.	Capital actuel. Francs.	Nombre des sociétaires.
			—
La Prévoyante (1865)	25,000	40,000	400
Société de consommation de la rue Tête-d'Or, Bernard et Cie (1856)	800	7,000	20 à 25
Union ouvrière, Basset et Cie (1864)	17,000	65,000	534
Société alimentaire de la rue Saint-Vincent-de-Paul, Terrasse et Cie (1859)	800	20,000	72
Épicerie ouvrière de la rue Dumengé (1860)	1,100	10,000	100
Avenir des Travailleurs, autrefois Lignieux et Jandard (1859).	"	10,000	35
Les Francs-Coopérateurs, autrefois Société commerciale et de prévoyance des rues d'Ivry et Tholozan	1,500	15,000	133
Société des Travailleurs-Unis, Nantille, Giroud, Pernette et Cie (1861).	"	13,000	180
Espérance des Travailleurs, Descotes et Cie	"	10,000	96
Union des Travailleurs (1865)	"	20,000	200
Société alimentaire des Tapis, Macarié et Durand (1864).	10,000	20,000	200
Union des Consommateurs de Saint-Just, Ainès et Cie.	10,000	13,000	129
Union commerciale, Bourguignon et Cie, autrefois Besenay et Cie	1,500	6,500	65
Deschavannes, Ponthus et Dupont (1865)	1,200	"	25 à 30
Société commerciale du Mont-Sauvage (1864)	10,600	20,000	"
Économie ouvrière	6,000	"	60
Boulangerie ouvrière	23,000	40,000	400
La Progressive	"	10,000	100
Société alimentaire de Saint-Georges ou Union des Répartiteurs équitables (1866).	"	"	"
Société alimentaire du Blos-Bissardon.	"	"	"
La Ruche	"	10,000	100
Groupe de Pierre-Scize.	"	"	16
L'Union des Ménages.	"	"	"
Fournitures pour la Chaussure	"	18,500	110

10. *Les tabacs en France.* — Nous extrayons d'un des comptes rendus de l'Exposition universelle, publiés par le *Moniteur : les Tabacs en France*, la statistique de leur consommation présentée sous une forme originale.

Chaque année, d'après les chiffres de l'exercice 1864, le peuple français prise 7,699,471 kilogrammes de tabac, représentant une colonnade de 30 colonnes, chacune égale à la colonne Vendôme. Il fume 18,440,919 kilogrammes de tabac, quantité suffisante pour construire en masse pressée l'arc de triomphe de l'Étoile avec ses fondations.

Il fume encore : en cigares de 20 centimes, pesant 28,000 kilogrammes, long de 638 kilomètres, à peu près la distance de Paris à Bayonne; en cigares de 15 c., pesant 63,000 kilogr., long de 1,590 kilom., à peu près la distance de Paris à Saint-Pétersbourg; en cigares de 10 c., pesant 178,000 kilogr., long de 3,772 kilom., à peu près la distance de Paris à Téhéran; enfin, en cigares de 5 c., pesant 2,734,585 kilogr., long de 68,360 kilom., environ deux fois le tour du monde.

11. *Revenus ordinaires des principales villes de l'empire.* — Voici, d'après le *Moniteur*, le tableau des onze villes de l'empire qui ont les revenus *ordinaires* les plus considérables :

	Francs.		Francs.
Paris	134,398,820	Toulouse	2,225,850
Marseille	11,218,938	Le Havre.	2,225,850
Bordeaux	9,174,877	Toulon.	1,775,906
Rouen.	5,645,068	Saint-Étienne	1,729,492
Lille.	2,910,422	Strasbourg.	1,680,281
Nantes	2,495,263		

2^e PARTIE. — DOCUMENTS BELGES.

1. *Le chemin de fer de l'État belge, en 1865 et en 1866.* — Les chemins de fer exploités en Belgique, concessions comprises, avaient, au 31 décembre 1865, un développement de 2,285 kilomètres, sans compter les lignes en construction à la même date (404 kilom.), ni les lignes restant à construire (1,306 kilom.); ces trois longueurs réunies forment un total de 3,995 kilomètres ou 799 lieues de 5,000 mètres. L'exploitation de l'État embrassait une étendue de 755 kilomètres de route.

Le Trésor public avait fourni 225 millions de francs pour la construction des voies ferrées créées aux frais de la nation; il restait 28 1/2 millions de francs disponibles sur les crédits votés. Le coût kilométrique de premier établissement était, en moyenne, de 300,000 fr., sans matériel de transport et de 384,000 fr. avec ce matériel.

La part de l'État dans le montant des recettes réalisées en 1865 a atteint 36 millions de francs; les dépenses de l'exploitation ont absorbé 19,700,000 fr., de sorte que l'excédant des recettes s'est élevé à 16,300,000 fr., représentant 6.99 p. 100 du capital moyen utilisé. Cet excédant de recettes a été employé, à concurrence de 11 millions, au paiement des intérêts des emprunts, à l'amortissement et à divers frais concernant le service de la dette consolidée du railway; le surplus, ou 5,300,000 fr., a été versé dans les caisses de l'État.

Par rapport à l'année 1864, la recette brute s'est accrue de 6.15 p. 100 ou 2,220,000 fr., soit 2,100,000 fr. pour l'État et 120,000 fr. pour les compagnies dont le gouvernement administre les lignes. Les voyageurs, les grosses marchandises et les petites marchandises figurent dans l'accroissement, respectivement pour 1,113,000 fr., 553,000 fr. et 77,000 fr. Cette dernière augmentation a d'autant plus de signification qu'elle s'est produite malgré une réduction considérable dans les prix du tarif des petites marchandises; il est aussi à noter que les expéditions de grosses marchandises faites pendant les cinq premiers mois de 1864 avaient été régies par des taxes supérieures à celles que ces espèces de transports ont payées pendant la période correspondante de l'année 1865.

Sous le rapport des quantités transportées, le mouvement s'est accru de 1,256,000 voyageurs et de 642,000 tonnes de grosses marchandises. Le produit moyen de la tonne (1,000 kilogr.) embarquée est descendu à 3 fr. 16 c., soit une diminution de 28 c. comparativement au produit moyen de 1864. D'un autre côté, il y a eu un accroissement de dépenses calculé par le compte rendu à 1,719,000 fr., dont 811,000 fr. pour le personnel (employés et ouvriers), 330,000 fr. pour le combustible, 223,000 fr. pour l'entretien et le renouvellement du matériel, 148,000 fr. pour frais d'exploitation proprement dits (matériel et consommation pour éclairage et chauffage des stations, des gares, des bureaux, des convois, mobilier, engins

de pesage et de chargements, loyers de locaux, etc.). Le travail s'est accru de 1,464,000 locomotives-kilomètres, de 1,198,000 convois-kilomètres et de 16,307,000 voitures-kilomètres (13,187,000 à charge et 3,120,000 à vide).

En résumé, l'accroissement de la recette brute dépasse de 501,000 fr. l'accroissement de la dépense d'exploitation. Pour ce qui concerne la part de l'État seulement, les comptes de l'année se soldent, après payement des intérêts et de toutes les charges généralement quelconques, par un boni de 8,620,000 fr., savoir: 3,320,000 fr. de capitaux amortis et 5,300,000 fr. versés au Trésor, et cela nonobstant une dépense nouvelle de 915,000 fr. provenant de la constitution d'un emprunt dont les capitaux n'avaient pas encore reçu l'emploi pour lequel ils ont été votés.

Le résultat final des opérations du chemin de fer de l'État, pendant la période d'environ 31 ans qui est comprise entre le 1^{er} mai 1834 et le 1^{er} janvier 1866, se traduit comme suit: il a été amorti des capitaux de premier établissement pour une valeur de 59,200,000 fr.; par contre, il a été emprunté 17,900,000 fr. à l'État, et 700,000 fr. prélevés sur les fonds de construction ont servi à couvrir des frais d'exploitation, en 1835 et 1836; — balance de 40,600,000 fr. en faveur du railway. On a vu que la créance du Trésor s'éteint progressivement et que le chiffre du bénéfice augmente, chaque année, du double chef de l'amortissement constant des titres émis et de la réduction du montant des avances faites par l'État dans des temps moins prospères que ceux auxquels nous sommes parvenus.

2. Production de la houille en Belgique, de 1836 à 1865. — En 1836, lorsque la Société générale venait de donner l'impulsion pour la formation des sociétés charbonnières anonymes, la production totale était de 3,056,464 tonnes; la consommation intérieure de 2,282,852 tonnes; l'exportation de 773,612 tonnes; enfin, la valeur produite était estimée à 38,496,000 fr.

En 1864, dernière année dont les chiffres sont complètement connus, la production s'est élevée à 11,158,336 tonnes (augmentation 265 p. 100); la consommation intérieure à 7,834,742 tonnes (augmentation 243 p. 100); l'exportation à 3,323,594 tonnes (augmentation 329 p. 100); la valeur produite est estimée à 110 %, millions (augmentation 141 p. 100).

Cette industrie qui, en 1839, occupait 37,000 ouvriers, et utilisait des machines d'une puissance totale de 17,411 chevaux-vapeur, a réparti, en 1864, plus de 57 millions de francs en salaires à 79,779 ouvriers, et disposait d'une force de 54,488 chevaux-vapeur.

La progression a continué en 1865 et en 1866.

3^e PARTIE. — DOCUMENTS ALLEMANDS.

Industrie métallurgique en 1865. — Le bureau central du Zollverein vient de publier un relevé général de l'industrie métallurgique dans le Zollverein en 1865. — Il en résulte que le nombre des forges et hauts fourneaux s'y est élevé, en 1865, à 1,581, qui ont produit 40,606,278 quintaux métriques de fer, d'or, d'argent, de plomb, de zinc, etc., représentant une valeur de 483,445,826 fr. — Les ouvriers étaient au nombre de 99,812.